

## Durée :

2 jours soit 16 heures

Formation préconisée pour un groupe de 1 à 6 stagiaires maximum

**Public :** Secrétaires techniques, Assistant(e) d'Architecte, Secrétaire, Chef de projets, Architectes, Economistes de la construction, Ingénieurs, Toutes personnes en charge du suivi et de l'exécution des marchés.

**Pré requis:** Aucun

## Objectifs et compétences visés :

Comprendre l'essentiel du nouveau Code des Marchés publics pour la passation des marchés de Maîtrise d'Œuvre.

Identifier les étapes, être en mesure de rédiger des documents conformes à la consultation du Maître d'ouvrage.

Constituer un dossier de réponse à candidature pour gagner un marché dans les délais impartis.

Maîtriser les caractéristiques et spécificités des Marchés Globaux de Performance.

## Méthode pédagogique et suivi qualité :

Alternance entre les phases théoriques et pratiques.

Téléchargement d'un dossier de consultation, préparation et envoi de l'offre avec signature électronique.

Evaluation des acquis durant toute la session.

Evaluation à froid (j+2 mois après la formation) Vidéo projecteur fourni par le client - Supports pédagogiques sur clés USB remis en fin de formation.

Formateur équipé de son propre PC et/ou Mac. Votre conseiller formation est à votre disposition pour le suivi qualité, la satisfaction de la formation et toute demande de médiation,

## Compétences formateurs :

Formateurs(trices) experts en passation de Marchés et Commande Publique, avocats, juristes, clerks de notaire, ils accompagnent nos clients Architectes dans les réponses à appels d'offres publics et privés, depuis 7 ans sur le territoire national.

## Programme de formation :

### Jour 1

#### Contexte , présentation:

Du CMP 2006 au CCP 2019 en passant par les ordonnances et décrets de 2015 et 2016. Structure du CCP.

Tables de concordance entre le CCP et les ordonnances et décrets 2015 et 2016;

Fiches de la DAJ et Annexes au CCP (liste des arrêtés).

Les nouvelles définitions - Les nouveaux seuils

Les nouvelles exclusions –

#### Ce qui change en 2020 pour les procédures de passation

Les règles de l'allotissement - Les centrales d'achat

Les procédures ouvertes et restreintes –

Les marchés de services simplifiés

La procédure concurrentielle avec négociation.

Les cas de recours à la procédure négociée sans publicité préalable

L'accord-cadre et le marché à bons de commande

Le dialogue compétitif - Le partenariat d'innovation

#### Le stade de l'exécution

La sous-traitance - Les avenants - Le changement de titulaire du marché - Les causes de

résiliation du marché - La cession du contrat.

#### Les perspectives d'évolution du cadre réglementaire

Le projet d'un code des marchés publics.

#### Les nouvelles règles de sélection des candidatures et des offres

Allègement des pièces à fournir au stade de la candidature

DUME (document unique des marchés européens)

Marchés publics simplifiés (MPS)

Dématérialisation : et facturation électronique : CHORUS PRO

#### Les documents contractuels, les mentions obligatoires.

La réponse de l'Administration.

L'acte d'achat : un nouvel état d'esprit, de nouveaux objectifs.

Le cadre général du secteur Marchés Publics.

La proposition de l'Entreprise

La nouvelle organisation de l'achat

Marché ordinaire, achat groupé, marché cadre, marché non formalisé, marché à lots, marché à bons de commande, METP, bail emphytéotique...

Les modes de dévolution

L'entreprise individuelle, la co-traitance, la sous-traitance...

Les seuils, les modes de computation

La notion d'opération : comment a-t-elle évolué ? L'utilisation de la nomenclature est-elle

toujours d'actualité ? En quoi est-elle modifiée ?

Publicité, règle du jeu : des changements importants

Pré information, le règlement de la consultation complément de l'AAPC...

### Jour 2

#### Les procédures : présentation détaillée

L'appel d'offres traditionnel : ses modifications

La procédure de dialogue compétitif

La mise en concurrence dans les marchés publics de maîtrise d'œuvre

Cas d'utilisation des marchés négociés et des différentes formes de négociation.

Les dernières formalités

Rapport de présentation, signature, notification, avis d'attribution, contrôle...

Les prix et les dispositions financières

Les modifications du cahier des charges

Avenant ou marché complémentaire ? Décision de poursuivre.

Les mesures prises en faveur d'une meilleure transparence

Information des entreprises, publication annuelle ou affichage, renforcement des obligations de publicité

#### La sélection des candidats et le choix des offres

L'exclusion des opérateurs économiques

L'accès à la commande publique des PME

La simplification : nouveau DUME, plafonnement du CA exigé, ...

Les aspects environnementaux et sociaux - La notion de coût de cycle de vie - Les modalités

d'examen des offres - Les règles de notification du rejet.

#### Les Marchés Publics Globaux de performance

Le cadre juridique et champs d'application

Décret d'application du 25 mars 2016 et la loi grenelle 1 et 2

La loi MOP du 12/07/1985

Les Marchés CREM et REM et le contrat de performance énergétique

Le caractère dérogoratoire et les limites des marchés publics globaux de performance

La procédure de passation et les pièces des contrats